



BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2025 À 18H00
Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents :

1	Aix-les-Bains	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2	Aix-les-Bains	T	FRUGIER Michel	
3	Aix-les-Bains	T	GUIGUE Thibaut	
4	Brison-Saint-Innocent	T	CROZE Jean-Claude	
5	Chanaz	T	HUSSON Yves	
6	Chindrieux	T	BARBIER Marie-Claire	
7	Drumettaz-Clarafond	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	Drumettaz-Clarafond	T	JACQUIER Nicolas	
9	Entrelacs	T	BRAISSAND Jean-François	Arrivé après la délibération n°2
10	La Biolle	T	NOVELLI Julie	Arrivée après la délibération n°1
11	Le Bourget-du-Lac	T	MERCAT Nicolas	
12	Le Bourget-du-Lac	T	SIMONIAN Edouard	Arrivé après la délibération n°1
13	Motz	T	CLERC Daniel	
14	Mouxy	T	PERSON Armelle	
15	Ontex	T	CARRIER Christiane	
16	Ruffieux	T	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
17	Saint-Offenge	T	GELLOZ Bernard	Pouvoir de Antoine HUYNH
18	Saint-Ours	T	ALLARD Louis	
19	Saint-Pierre-de-Curtille	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
20	Serrières-en-Chautagne	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
21	Tresserve	T	LOISEAU Jean-Claude	
22	Trévignin	T	CHAPUIS Nicolas	
23	Vions	T	ARRAGAIN Manuel	
24	Voglans	T	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

GRESY-SUR-AIX
AIX-LES-BAINS

Florian MAITRE
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 octobre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 5 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 3 procurations

Olivier ROGNARD est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 1

Année : 2025

Exécutoire le : 13 NOV. 2025

Publiée / Notifiée le : 13 NOV. 2025

Visée le : 13 NOV. 2025

ADMINISTRATION GENERALE Désignation du secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la désignation de Olivier ROGNARD en tant que secrétaire de séance.

Aix-les-Bains, le 4 novembre 2025

Le Président,
Renaud BERTIN

Le secrétaire de séance,
Olivier ROGNARD



- Délégués en exercice : 33
- Présents : 21
- Présents et représentés : 24
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 1 : Désignation du secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte : 13/11/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/11/2025

Numéro de l'acte : d5599 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251104-d5599-DE

Date de décision : 04/11/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.3. Autres